

communiqué de presse

PREMIERS RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES DÉPENSES DE CONSTRUCTION : UNE DEMANDE ENCORE SOUTENUE EN 1990, UN REcul TRÈS MARQUÉ POUR 1991.

Le Service cantonal de statistique (SCS) a réalisé dans le canton de Genève l'enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur les dépenses de construction faites en 1990 et envisagées pour 1991. Tous les résultats ne sont pas encore connus puisque l'OFS enregistre lui-même les travaux des administrations fédérales à Genève. Mais les montants provisoires représentent depuis plusieurs années en moyenne 95 % des sommes définitives.

Les dépenses de construction en 1990

D'après ces premiers résultats, la demande de construction a été encore soutenue en 1990 puisque 2 828 millions de francs y ont été consacrés. Par rapport à 1989, c'est une diminution de 6,9 % en valeur nominale, à apprécier toutefois en se rappelant que les dépenses de construction 1989 avaient franchi pour la première fois la barre des trois milliards.

Afin d'obtenir des volumes de dépenses comparables d'une année à l'autre, on peut introduire dans les valeurs nominales l'indice genevois des prix de la construction de logements. En termes réels, la diminution est alors de 6,6 % par rapport à 1989, de 3,5 % par rapport à 1988, deux bonnes années pour les investissements dans la construction. A noter aussi que le taux de réalisation qui est le rapport entre les sommes prévues et les sommes vraiment dépensées, toutes indexées à l'aide du dernier indice genevois connu, atteint un niveau élevé en 1990 avec 86 % (85 % l'année précédente).

Les dépenses de construction pour 1991

Les projets pour 1991 représentent 2 869 millions de francs, soit une diminution de 13,8 % par rapport aux dépenses qui avaient été prévues pour 1990. Le recul amorcé l'an dernier se confirme et s'accélère. En volume, c'est-à-dire à prix constants, cette diminution atteint 13,6 %. La construction est bien engagée dans la phase descendante de son nouveau cycle conjoncturel.

Pour estimer ce que sera la demande de construction en 1991, il faut aussi tenir compte du taux de réalisation. En admettant, au mieux, que celui-ci atteigne 85 %, les dépenses de construction devraient atteindre en volume 2 437 millions de francs, soit une diminution de 15 % par rapport aux dépenses réalisées en 1990.

La demande de construction à Genève devrait donc se contracter assez fortement en 1991 et réduire un peu plus l'activité du secteur. Les maîtres d'ouvrage privés ont déjà revu leurs projets à la baisse (61 % de l'ensemble des dépenses prévues pour 1991 contre 67 % en 1990). Et l'on ne voit pas très bien, pour le moment, comment les collectivités publiques pourraient prendre le relais afin de soutenir la demande. C'est une nouvelle donne pour le secteur de la construction avec son lot de restructurations et de redimensionnements.

suite au verso



SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE
Rue du 31-Décembre 8 Case postale 36 1211 Genève 6

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
République et canton de Genève

Dépenses de construction à Genève et indice genevois des prix de la construction de logements

	Valeur des dépenses aux prix courants		Indice genevois des prix de la construction au 1 ^{er} avril	Volume des dépenses ¹ aux prix de 1990		Taux de réalisation
	Réalisées	Prévues		Réalisées	Prévues	
1988	2 826	3 079	100,0	2 931	///	...
1989	3 037	3 425	104,0	3 029	3 552	85,0
1990	2 828	3 331	103,7	2 828	3 321	85,5
1991	...	2 869	2 869	...

1. Obtenues en "déflétant" les valeurs nominales à l'aide du dernier indice genevois des prix de la construction. Toutes les valeurs sont donc exprimées aux prix de 1990.

Symboles : /// aucune donnée ne peut correspondre à la définition
... donnée inconnue.

Qu'est-ce que l'enquête fédérale sur les dépenses de construction ?

Elle est réalisée au début de chaque année et s'enquiert à la fois des sommes dépensées pour les travaux exécutés pendant l'année écoulée et des sommes prévues pour les projets de construction des trois années à venir.

Sans être absolument exhaustive, cette enquête "ratisse large". Elle couvre le secteur privé et le secteur public, saisit aussi bien le bâtiment que le génie civil ou la construction routière et porte sur tous les types de travaux.

Pour le secteur public, le SCS adresse à toutes les communes et aux services administratifs concernés une formule portant sur les constructions neuves comme sur les travaux de transformation, de rénovation et d'entretien.

Pour le secteur privé, un questionnaire est envoyé à tout mandataire (architecte, ingénieur) ou requérant qui a déposé une requête en autorisation de construire. La construction d'immeubles d'habitation, de villas, de bâtiments commerciaux, l'équipement de parcelles, les transformations intérieures, les aménagements extérieurs, la réfection des façades et des toitures, constituent autant d'objets de requête.